

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 novembre 2022

COMMUNE DE CHASSILLE

Convocation du 07 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Michel LEGENDRE, Maire.

Présents : FEURPRIER Nadège, DONNET Sébastien VOYDIE Polomnie, DROUET Lucie, BOTEL Amélie, PATRY Thomas et TISON Laurent.

Absents excusés : GAUTIER Sandrine, LAUNAY Harmonie et PEUVION Cyrille.

Secrétaire de séance : Polomnie VOYDIE

Date convocation : 07 novembre 2022 Date affichage : 07 novembre 2022

Nombre Membres : 11 Membres présents : 8

Ordre du jour :

- Décision modificative 2
- Compte rendu réunion Zeppelin projet aménagement terrains
- Actualisation tarifs salle des fêtes
- Affaires diverses

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'ajouter le sujet suivant à l'ordre du jour :

- Demande de DETR : travaux toiture arrière mairie + poteaux préau SDF

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du 09 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE 2

Délibération 2022-11-18-44

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'accompagnement du CAUE dans l'organisation de la procédure de sélection d'un maître d'œuvre pour le projet d'aménagement des trois terrains, ayant un coût de 1 000 €, n'était pas prévu sur le budget 2023. Lors de la séance du 21 octobre dernier, le compte 203 opération 30 a été approvisionné de 200 €, ce qui est insuffisant. Il convient donc de modifier le budget comme suit :

COMPTES	MONTANT
203 opération 30	+ 800,00 €
21611 opération 91	- 800,00 €

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

COMPTE RENDU REUNION ZEPPELIN PROJET AMENAGEMENT TERRAINS

Délibération 2022-11-18-45

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du compte rendu de la réunion avec la société Zeppelin, du 14 novembre dernier, à laquelle il a participé avec Thomas PATRY et Laurent TISON concernant le projet d'aménagement des terrains. Il leur présente un scénario synthèse élaboré par l'entreprise, répondant au souhait de l'équipe municipale qui était l'élaboration d'un projet simple, correspondant à la commune et respectant la nature.

Il les informe que les propositions du maître d'œuvre ont pour but de redonner accès à la Vègre, physiquement et visuellement par la renaturation du méandre, un adoucissement des rives, par la création de cheminements et de passerelles, avec un passage sous le pont et des « terrasses » permettant d'avoir différents points de vue sur la Vègre.

Il précise que les architectes vont continuer leur travail pour élaborer un programme d'aménagement et solliciter les autorisations compte tenu que le projet touche à la voirie départementale, au pont et à la rivière.

Les membres du Conseil municipal sont, dans l'ensemble, favorables à la proposition de la société Zeppelin mais soumettent quelques interrogations :

- en quoi sont faites les terrasses : merlon simple ou avec plancher bois ? Banc, tables ?
- les cheminements sont-ils tous inaccessibles lors des dérives de la Vègre (inondations) ou bien certains permettent-ils de s'y promener à pied sec même en cas de crue ? Passerelles sur pilotis, flottantes ? Prévention des risques pour les promeneurs...
- comment sera réalisé le passage sous le pont : chemin en terre ou passerelle ?
- les cheminements permettent-ils de s'y promener en chaussures de ville ? Tous ou certains ou aucun ? Ou faut-il chaussures de randonnée, bottes ?
- préciser le rôle, fonctionnement et construction de la halle.

Monsieur le Maire va soumettre les avis et interrogations des membres du Conseil municipal à l'entreprise Zeppelin.

ACTUALISATION DES TARIFS DE LA SALLE DES FETES

Délibération 2022-11-18-46

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de faire évoluer les tarifs de location de la salle des fêtes.

Il soumet une hausse de 5% pour les habitants de la commune et 10 % pour les habitants hors commune. Il leur précise que les tarifs n'ont pas été modifiés depuis 2019.

		SANS CHAUFFAGE	AVEC CHAUFFAGE
	LOCATION	Du 01/05 au 30/09	Du 01/10 au 30/04
Week-end	Habitant commune	180 €	220 €
Week-end	Hors commune	275 €	330 €
1 jour en semaine		63 €	74 €
Jour férié	Habitant commune	90 €	115 €
Jour férié	Hors commune	130 €	165 €

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité de modifier les tarifs de location de la salle des fêtes comme énoncé ci-dessus.

DEMANDE DE DETR
REFECTION TOITURE ARRIERE MAIRIE ET REMPLACEMENT POTEAUX PREAU SALLE DES FETES
Délibération 2022-11-18-47

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que sur le budget 2023 il sera nécessaire de prévoir la réfection de la couverture en ardoise se trouvant sur l'arrière du bâtiment de la mairie et des logements communaux. En effet, des fuites d'eau sont régulièrement constatées. De plus, il conviendra de remplacer les deux poteaux se trouvant sous le préau de la salle des fêtes, endommagés par les insectes.

Monsieur le Maire les informe avoir reçu un devis de l'entreprise TOQUE pour la réalisation de ces travaux d'un montant de 7 915,23 € HT.
Dans le cadre de ces travaux, il leur demande leur accord pour solliciter une demande de subvention au titre de la DETR.

Les membres du Conseil municipal donnent leur accord à Monsieur le Maire pour la réalisation en 2023 des travaux énoncés et autorisent Monsieur le Maire à faire une demande de DETR.

DECISION MODIFICATIVE 3
Délibération 2022-11-18-48

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que deux chapitres du budget (chapitre 012 : charges de personnel et chapitre 65 : autres charges de gestion courante) présentent un solde négatif en raison d'une insuffisance de prévisions notamment en ce qui concerne les dépenses liées aux charges sociales. Il convient donc de modifier le budget comme suit :

**FONCTIONNEMENT
DEPENSES**

COMPTES	MONTANT
CHAP 65 Compte 65311	+ 300,00 €
CHAP 012 Compte 6413	+ 1 100,00 €
CHAP 011 Compte 615232	- 1 400,00 €

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

SUBVENTION AFM TELETHON
Délibération 2022-11-18-49

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de verser une subvention de 55 € pour 2022 à l'AFM Téléthon ce que les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE 4

Délibération 2022-11-18-50

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le chapitre 012 : charges de personnel présente un solde insuffisant pour le paiement de la facture d'achat de tickets restaurant du deuxième semestre et qu'il convient donc de modifier le budget comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

COMPTES	MONTANT
CHAP 012 Compte 6413	+ 1 400,00 €
CHAP 011 Compte 615232	- 1 400,00 €

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

Affaires diverses

- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le goûter de Noël aura lieu le 9 décembre à 18h. Le magicien Tony MANN présentera un spectacle, des cadeaux seront remis aux enfants de la commune et des bons d'achat valables au Carrefour Contact de Loué seront remis aux personnes de 75 ans et plus. Lucie DROUET soumet l'idée de venir vêtu d'un pull de Noël ce que les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la boîte à livres est en place sous le préau de la salle des fêtes et remercie Thomas PATRY et Laurent TISON pour sa confection et son installation.
- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les participants à la randonnée vélo du 3 décembre organisée par l'association Gym de Loué dans le cadre du Téléthon arriveront sur la commune à 10h50. Des brioches et boissons chaudes leur seront offertes par la commune. Ils remercient les personnes qui pourront être présentes pour le service.
- Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'organiser la cérémonie des vœux 2023 le vendredi 6 décembre 2023 à 18h30. Lors de cette occasion, il remettra la médaille d'argent d'honneur régionale, départementale et communale à Dominique VOYDIE, ancien élu et adjoint au Maire. Un buffet et un vin d'honneur seront servis pour l'occasion. La remise des lots du jeu concours organisé pour le lancement du site internet du 11 au 18 décembre se fera également lors de cette occasion.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'installation des illuminations de Noël se fera le 26 novembre à partir de 10h.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir été sollicité par une administrée afin que la commune étudie une proposition faite par AXA concernant la mise en place d'une convention de santé communale au service des administrés. Monsieur le Maire se souvient avoir reçu cette proposition il y a quelques temps et ne pas y avoir donné suite. Les membres du Conseil municipal ne souhaitent pas non plus donner suite à cette proposition estimant de pas vouloir prioriser une agence d'assurance plus qu'une autre.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le panneau de randonnée a été installé sur la place de l'église par les techniciens LBN Communauté.

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un petit journal est en cours d'élaboration.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'entreprise Aubier Paysage est intervenue rue de la Vègre pour le nettoyage du talus et la pose d'une toile tissée ainsi que sur le terrain de boules pour le remplacement d'occultants appartenant au propriétaire de la parcelle AA38, ayant été détériorés en raison de jet de pierres lors du passage de la débroussailleuse. Pour éviter que cela se reproduise, l'entreprise Aubier Paysage a également décaissé le bord du terrain, posé de la terre végétale et engazonné.
- Fin de la séance à 21h50.

Délibérations :

2022-11-18-44	DECISION MODIFICATIVE 2
2022-11-18-45	COMPTE RENDU REUNION ZEPPELIN PROJET AMENAGEMENT TERRAINS
2022-11-18-46	ACTUALISATION DES TARIFS DE LA SALLE DES FETES
2022-11-18-47	DEMANDE DE DETR REFECTION TOITURE ARRIERE MAIRIE ET REMPLACEMENT POTEAUX PREAU SALLE DES FETES
2022-11-18-48	DECISION MODIFICATIVE 3
2022-11-18-49	SUBVENTION AFM TELETHON
2022-11-18-50	DECISION MODIFICATIVE 4

Suivent les signatures

Michel LEGENDRE
Maire

Polomnie VOYDIE
Secrétaire de séance